Lettre d'information n° 54 de la DDT 77 Agriculture 2 MAI 2011

Madame. Monsieur.

J'ai le plaisir de vous adresser le rapport d'activité 2010 de la direction départementale des territoires. Ce document retrace les principales actions entreprises et vous donnera un aperçu de la diversité des activités.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur l'expression de mes salutations distinguées.

Le directeur départemental des territoires Jean-Yves SOMMIER

Rapport d'activité 2010 de la DDT

Pour vos aides PAC pensez à télédéclarer

www.telepac.agriculture.gouv.fr



disponible 7/7jours & 24h/24 à l'adresse suivante : http://www.telepac.agriculture.gouv.fr

Alors, cette année, simplifiez-vous la vie!

Il est encore possible de bénéficier de l'accompagnement à la télédéclaration.

Prenez rendez-vous!

Aides directes 2011

Rappel: 16 mai 2011 fin de dépôt des demandes d'aides PAC.

Attention: pour les télédéclarations, il est impératif d'aller au bout de la procédure et de signer le dossier, faute de quoi, le dépôt de dossier ne serait pas effectif.

<u>GAEC</u>: ne pas oublier de télécharger et de compléter le <u>formulaire d'autorisation</u> <u>de signature électronique</u> (cette autorisation est donnée par les autres associés du GAEC à l'associé qui effectue la télédéclaration)

BCAE:

L'arrêté préfectoral n°2010/DDT/SADR/52 du 18/08/2010 fixant les règles relatives aux bonnes conditions agricoles et environnementales des terres, reste en vigueur.

Le broyage ou le fauchage des parcelles gelées dans le cadre de la politique agricole commune est interdit:

- entre le 3 mai et le 3 juillet pour les parcelles situées au sud de la départementale D619 (ancienne N19)
- et entre le 10 mai et le 10 juillet, pour toutes les parcelles situées au nord de la départementale D619 (ancienne N19), en application de l'article L.424-1 du code de l'environnement.

Conditionnalité : accès à la page

Programmes départementaux feuille de calcul des équivalences topographiques

DPU: accès à la page

Aides directes 2010 – Assurance récolte

L'aide à l'assurance récolte 2010 a été payée fin mars 2011. Les demandes d'aide assurance récolte qui ne sont pas payé à ce jour font l'objet d'un contrôle par l'ASP. Les dossiers mis en contrôle et qui ne présentent aucune anomalie seront soldés en juin prochain.

Sécheresse

Situation en dégradation, restez informé : accès à la page « sécheresse » du site.

Les journées de l'Europe 2011 en Ile-de-France

L'ile-de-France bénéficie, pour la période 2007-2013, de 724 M€ accordés par l'Union européenne, dans le cadre des politiques de cohésion économique et sociale et de développement rural.

Ces crédits permettent de cofinancer des projets de développement au niveau régional contribuant à la réduction des disparités économiques, sociales et environnementales et de favoriser ainsi l'innovation et la compétitivité du tissu économique francilien.

Programme du 2 au 17 mai 2011

Appel à projets : Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Dans le cadre du Programme national pour l'alimentation et de sa déclinaison régionale en Île-de-France, la Direction générale de l'alimentation et la DRIAAF lancent un appel à projets pour soutenir les initiatives relatives à l'alimentation.

Cet appel à projets s'adresse essentiellement à des organismes publics ou privés à but non lucratif (associations, collectivités locales, fédérations de professionnels...) œuvrant dans les domaines de l'alimentation, au sens large du terme.

Les projets devront parvenir à la DRIAAF au plus tard le 16 mai 2011. Pour le volet régional, une vague de projets complémentaires pourra avoir lieu (date limite du 15 juillet 2011), en cas de non consommation de la totalité de l'enveloppe régionale.

Toutes les informations sur la mesure et la constitution du dossier sont sur le site de la <u>DRIAAF</u>.

Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne ZI Vaux-le-Pénil 288 rue Georges Clémenceau BP 596 77005 MELUN Cédex

Tél.: 01.60.56.71.71

N'oubliez pas de consulter le site Internet dans son ensemble : http://www.seine-et-marne.equipement.gouv.fr

DROITS D'ACCES ET RECTIFICATION

Non-diffusion des données: En aucun cas, les informations que vous nous communiquez lors de votre inscription à cette liste ne seront utilisées à d'autres fins. Modification et suppression des données: En application des articles 27 et 34 de la loi dite "Informatique et libertés" n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit de modification ou de suppression des données qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit envoyez un message au responsable de la liste de diffusion. Vous avez changé d'adresse électronique ou vous souhaitez vous désabonner: vous pouvez annuler votre inscription actuelle et indiquer votre nouvelle adresse à :

ddt-sadr@seine-et-marne.gouv.fr